RECTIFICATION ET MODIFICATION DE LISTES

LISTE CLXXI – SEYCHELLES

Compte tenu de la participation des Seychelles à la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information (ATI)[[1]](#footnote-1), nous vous demandons de bien vouloir distribuer le projet ci‑joint[[2]](#footnote-2) avec les modifications apportées à la Liste CLXXI – Seychelles conformément aux procédures formelles de modification et de rectification des Listes de concessions.[[3]](#footnote-3) La Liste ATI des Seychelles a été soumise au Comité de l'ATI le 2 avril 2014 et approuvée le 17 octobre 2014. Toutefois, la section de l'Appendice B a été omise par inadvertance du Protocole d'accession des Seychelles.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications apportées à la Liste CLXXI – Seychelles seront considérées comme approuvées et seront formellement certifiées.

Pages 3 à 7 – Offset (Fichiers PDF et Excel joints)

1. WT/MIN(96)/16. [↑](#footnote-ref-1)
2. En anglais uniquement. [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision du 26 mars 1980 sur les Procédures de modification et de rectification des Listes de concessions tarifaires, IBDD, S27/25. [↑](#footnote-ref-3)